

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 7830/DENV/SPPR-3

Nouméa, le 22 AVR. 2015

La Directrice

à

Maire de la commune de Païta
BP 7
98890 Païta

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement – indemnisation
d'un commissaire enquêteur

Pièce jointe : un arrêté

Monsieur le Maire,

Veillez trouver sous ce pli l'arrêté n° 980-2015/ARR/DENV du 22 AVR. 2015 fixant les conditions et le montant de l'indemnisation dont bénéficie Monsieur Jean-Alain Barateau, nommé commissaire enquêteur, dans le cadre de l'enquête publique concernant l'exploitation, par la SARL Recycal, d'un centre de transit, stockage, recyclage et regroupement de déchets ferreux et non ferreux, commune de Païta.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice de l'environnement par intérim